

Boîte à outils

K Une suggestion pour vous faire économiser de l'argent et des problèmes...

Notre service de médiation

Notre service de médiation fait en sorte d'établir un processus par lequel des parties conviennent de demander à un tiers, notre médiateur, de les aider à trouver une solution à leurs conflits. La médiation est souple et flexible, les parties y conservent le plein contrôle du déroulement et du résultat final. Notre médiateur est là pour aider les parties à trouver elles-mêmes des solutions à leurs conflits et non pour leur imposer des solutions, le tout dans un cadre privé et confidentiel. Elle s'avère moins dispendieuse et permet plus d'originalité dans la recherche de solutions. Elle fait appel au compromis plutôt qu'à la force respective des parties et vous permet d'intervenir plus aisément dans le règlement de votre différend.

Les cours de justice trouvent généralement un gagnant et un perdant, à qui elles imposent réparation et compensation. La médiation permet plutôt aux parties de trouver des solutions, de s'entendre et de reprendre leur route, ensemble ou séparément.

Plus votre dossier est complexe et technique, plus il peut s'avérer intéressant et efficace de le régler avec l'assistance de nos professionnels du domaine mieux au fait des tenants et des aboutissants de vos problèmes.

Si vous respectez suffisamment l'autre partie pour croire qu'un règlement est possible, le recours à la médiation est sûrement l'approche à privilégier.

La médiation est toujours entreprise en garantissant la confidentialité et sous réserve des droits des parties, ce qui leur permet, en cas d'impasse, de reprendre leurs démarches légales là où elles les avaient laissées.

Plusieurs raisons permettent à la médiation d'être plus rapide. Contrairement à une audition devant un tribunal, les parties n'ont pas à se soumettre aux délais engendrés par le processus judiciaire. Ce sont les parties elles-mêmes qui fixent avec le médiateur les délais à l'intérieur desquels la médiation doit avoir lieu. C'est donc dire qu'une médiation peut très bien se tenir dans un délai aussi court que quelques jours, voire quelques heures.

Bref, notre service de médiation comporte de nombreux avantages par rapport aux recours traditionnels devant les tribunaux. En plus d'être un processus totalement volontaire, il est plus rapide, beaucoup moins coûteux, confidentiel et permet de maintenir des liens plus cordiaux entre les parties (locataires, administrateurs, bénévoles et employés).



Pour de plus amples informations, contactez-nous :
(418) 648-1278 frohqc@qc.aira.com